

Nanterre, le 22 septembre 2022

## VINCI s'engage dans une démarche de sobriété énergétique

- Un plan d'économies pérennes, mis en œuvre à court terme
- Réduction de 15 % des consommations de gaz et d'électricité dans les bureaux et pour les activités de concession
- Une stratégie de limitation drastique d'activités industrielles aux heures de pointe début 2023
- Une démarche alignée avec le plan de transition environnementale du Groupe

À l'occasion de sa journée annuelle de l'environnement organisée le 22 septembre, VINCI a annoncé la mise en œuvre à court terme d'un plan pérenne d'économies d'électricité et de gaz naturel. Ce plan de sobriété énergétique est aligné avec les objectifs de réduction d'émissions de CO<sub>2</sub> du Groupe qui s'est engagé à réduire de 40 % son empreinte carbone d'ici à 2030 sur les scopes 1 & 2 et de 20 % sur le scope 3<sup>1</sup>.

Pour contribuer à limiter les risques pesant sur l'alimentation en électricité et en gaz naturel de la France, le Groupe va accélérer le déploiement de technologies d'efficacité énergétique et aller plus loin dans la sobriété de ses consommations. Ainsi, sur ses activités de concession et dans les bureaux de ses implantations en France, VINCI s'engage à réduire ses consommations annuelles de gaz naturel et d'électricité d'environ 58 000 MWh, soit 15 % de sa consommation en 2023. C'est l'équivalent de ce que consomme en un an une ville de 33 000 habitants.

Cette réduction sera atteinte entre autres par des écogestes adoptés par les collaborateurs de VINCI, pleinement investis dans le plan de transition environnementale, et par des actions structurelles. Il s'agit par exemple, autant que possible, de diminuer la température des bureaux à 19 °C, ou même 17 °C dans les aérogares, de ne pas enclencher les climatiseurs sous 26 °C, de poursuivre l'installation d'ampoules LED, notamment sur les éclairages publics des concessions d'autoroutes, ou encore de programmer l'extinction des éclairages et des appareils en veille, écrans et photocopieurs.

Certains bâtiments, tels que l'archipel, siège social de VINCI, étant équipés de systèmes fins de pilotage, des expérimentations plus poussées feront l'objet d'un suivi quantifié des réductions de consommation, mais également d'enquêtes sur les retours des collaborateurs et usagers. Ces retours

---

<sup>1</sup> Les scopes 1 & 2 sont les émissions directes des activités du Groupe, le scope 3 concerne les émissions indirectes, c'est-à-dire celles liées principalement, en amont de ses métiers, aux matériaux utilisés, et en aval, à l'exploitation des bâtiments construits et à l'usage des infrastructures de transport gérées par VINCI. Les objectifs des scopes 1, 2 et 3 ont été validés par SBTi (Science-based Target initiative).

d'expérience permettront de dégager des actions complémentaires qui viendront renforcer le plan d'action au long cours.

Concernant les activités industrielles de VINCI, principalement liées au métier des travaux routiers, des actions d'économies sont déjà en cours de déploiement. Il s'agit de la couverture des stocks de matériaux pour réduire les consommations énergétiques liées à leur séchage, de la production d'enrobés tièdes, de la mise en place d'outils de pilotage permettant l'écoconduite des installations, et l'optimisation du process pour limiter les consommations liées au démarrage. Ces actions sont complétées et renforcées, avec des investissements dans des capacités d'autoproduction énergétique photovoltaïque, la poursuite du travail d'isolation des sites de production et d'innovation sur les produits et installations.

En complément, pour ces activités industrielles, une démarche de réduction très significative de la consommation en période de forte demande est envisagée en France et en discussion avec les pouvoirs publics. L'impact global de cette démarche représenterait environ 25 000 MWh.

En complément de ce plan d'économie d'énergie au long cours, les entités de VINCI s'engagent aux côtés de RTE et de l'Ademe à relayer les informations sur les bonnes pratiques à mettre en œuvre dans le cadre du dispositif EcoWatt auprès de ses collaborateurs, usagers des concessions et partenaires. Le Groupe signe aujourd'hui la charte du dispositif EcoWatt.

#### À propos de VINCI

VINCI est un acteur mondial des métiers des concessions, de la construction et de l'énergie, employant plus de 260 000 collaborateurs dans une centaine de pays. Sa mission est de concevoir, financer, construire et gérer des infrastructures et des équipements qui contribuent à l'amélioration de la vie quotidienne et à la mobilité de chacun. Parce que sa vision de la réussite est globale, VINCI s'engage sur la performance environnementale, sociale et sociétale de ses activités. Parce que ses réalisations sont d'utilité publique, VINCI considère l'écoute et le dialogue avec l'ensemble des parties prenantes de ses projets comme une condition nécessaire à l'exercice de ses métiers. L'ambition de VINCI est ainsi de créer de la valeur à long terme pour ses clients, ses actionnaires, ses salariés, ses partenaires et pour la société en général. [www.vinci.com](http://www.vinci.com)